



Bulletin mensuel n° 05/2010
Mai 2010

SOMMAIRE

Editorial

p. 1 [Juin 2010: une occasion idéale pour partager des expériences de terrain](#)

Nouvelles du SSI/CIR

p. 2 [L'équipe du SSI/CIR s'agrandit](#)

En Bref

p. 3 [Haïti](#)

Pratique

p. 3 [Mise en œuvre du droit de l'enfant à être consulté: aménagement d'un climat favorable à l'expression de l'enfant \(2^{ème} partie\)](#)

Ressources interdisciplinaires

p. 5 [Divers outils pour la prise en charge alternative des enfants développés par différentes ONG](#)

Forum des lecteurs

p. 6 [Entretien avec Thierry Baubet, Pédiopsychiatre en charge de l'accueil d'urgence des enfants haïtiens adoptés en France suite au tremblement de terre](#)

Conférences, séminaires, colloques, cours à venir

p. 8 [Brésil, Canada, France, Grande-Bretagne](#)

EDITORIAL

Juin 2010: une occasion idéale pour partager des expériences de terrain 

La 3^{ème} Commission Spéciale de la Conférence de la Haye de droit international privé aura lieu le mois prochain. Elle est une occasion unique de partager des informations sur la mise en œuvre de la CLH-93 et d'émettre des recommandations en vue d'assurer un meilleur respect de ses conditions.

Pendant 9 jours, du 16 au 25 juin 2010, le Bureau permanent de la Conférence de la Haye de droit international privé tiendra sa 3^{ème} Commission Spéciale sur le fonctionnement pratique de la CLH-93, telle que prévue à son article 42. Ces Commissions donnent l'occasion aux Etats parties à la Convention, à d'autres Etats intéressés ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non-gouvernementales (ces trois derniers ayant le statut d'observateur) de débattre du fonctionnement de la CLH-93 dans la pratique. Des fonds sont généreusement mis à disposition par certains pays d'accueil pour la participation

des Etats parties disposant de moins de ressources.

A première vue, cette opportunité de partage de pratiques et d'idées semble limitée à un groupe choisi, étant donné que la participation à la Commission se fait sur invitation spéciale. La majeure partie des invités sont logiquement les autorités centrales d'adoption parties à la CLH-93, excluant *de facto* les professionnels et autres organismes travaillant de manière indépendante sur le terrain, auprès des familles et des enfants. A moins que les autorités centrales d'adoption consultent un plus large échantillon de professionnels (par exemple des ONG, des travailleurs sociaux, des professionnels du domaine médico-

psychologique, des juges, des avocats, etc.), leurs expériences importantes ne seront pas prises en compte.

Le SSI/CIR a bien conscience qu'il est logistiquement infaisable d'organiser une Commission « ouverte » à toutes les parties intéressées, sans parler des ressources qu'il faudrait pour organiser un tel événement. Il estime toutefois que la 3^{ème} Commission représente une occasion idéale pour partager des expériences concrètes de terrain.

Une occasion de partage d'informations

Ce Bulletin mensuel est envoyé à plus de 6'000 professionnels répartis sur les 5 continents, travaillant directement ou indirectement avec l'adoption internationale. Vous êtes nombreux à avoir acquis, à travers votre travail quotidien, une richesse d'expérience et d'opinion concernant, notamment, l'obtention du consentement, la préparation des enfants et des parents, l'évaluation de l'adoptabilité de l'enfant, la reconnaissance et les effets d'une adoption internationale, l'étape post-adoption etc.

Le SSI/CIR estime qu'il est important que vous puissiez faire part de votre avis (favorable ou non) à votre autorité centrale (dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse www.hcch.net/index_fr.php?act=conventions.authorites&cid=69) concernant le fonctionnement de la CLH-93 dans votre activité quotidienne, les points forts et les points faibles de la Convention, les principaux obstacles à sa mise en œuvre complète, etc. Lorsque cela s'avère nécessaire et approprié, votre autorité centrale pourra ainsi partager ces expériences lors de la Commission Spéciale. De manière constructive, vous pouvez aussi proposer des solutions concrètes pour résoudre ces difficultés. De telles informations pratiques pourraient même être reprises dans une recommandation finale.

Risques/abus et organismes agréés d'adoption

Cette année, le gouvernement australien a financé une journée de la Commission Spéciale consacrée aux risques et abus en matière d'adoptions internationales. Le SSI/CIR salue cette initiative et cette ouverture au fait que la CLH-93 ne peut pas, en elle-même ni par elle-même, éradiquer les pratiques lacunaires, corrompues et illégales. A ce propos, le SSI/CIR est actuellement en train de mener des recherches visant à faire une analyse des risques et abus constatés dans le monde entier qu'il va présenter lors de la Commission Spéciale. L'objectif de cette recherche est d'identifier des situations-clés pouvant induire des risques d'abus ou d'actions à caractère illégal, qui ne se situent pas dans le champ d'action de la CLH-93.

Deux autres journées seront consacrées à l'accréditation et à l'autorisation des organismes agréés, constituant l'un des principes centraux de la CLH-93. La Convention impose l'accréditation ou l'autorisation des agences réalisant des adoptions internationales, ainsi que leur supervision par les autorités centrales d'adoption. Un second Guide de Bonnes Pratiques sera officiellement lancé lors de cette Commission Spéciale.

Rester informé

Nous espérons que le présent éditorial, d'un style un peu inhabituel, vous donnera des idées sur la manière de partager efficacement des informations importantes et pertinentes à partir de vos expériences concrètes de terrain. Nous encourageons tous les professionnels intéressés à consulter régulièrement le site Internet de la Conférence de la Haye pour les recommandations et le deuxième Guide de Bonnes Pratiques. Nous ferons bien évidemment de notre mieux pour vous tenir informés.

L'équipe SSI/CIR
Mai 2010

NOUVELLES DU SSI/CIR

- **L'équipe du SSI/CIR s'agrandit** : *Flavie Fuentes* a rejoint notre équipe depuis le 1^{er} mai dernier, en tant qu'assistante en droits de l'enfant. Avocate, elle a obtenu son diplôme après un Master II spécialisé en Droits de l'homme et Droit humanitaire et un Master de science politique à Paris X. Ses deux années d'expérience dans un cabinet d'avocats ont été précédées d'un long parcours associatif dans la défense des droits de l'étranger. Outre le français, sa langue natale, Flavie parle l'anglais et l'espagnol. L'équipe du SSI/CIR a également intégré deux nouveaux « membres à distance » : *Christina Baglietto et Fanny Cohen Herlem*. La première a travaillé pendant plusieurs années au siège du SSI/CIR, à Genève, en tant que spécialiste en droits de l'enfant. Basée maintenant au Mexique, elle est consultante en matière de protection des enfants dans la région et travaille essentiellement sur les questions de protection des enfants privés de leur

famille et d'adoption. Désormais, elle est également conseillère régionale du SSI/CIR. Son adresse e-mail est christina.baglietto@iss-ssi.org. Fanny Cohen Herlem agit quant à elle en tant que psychiatre conseil attachée au SSI/CIR. Pédopsychiatre et psychanalyste française, auteur de plusieurs ouvrages sur l'adoption, elle a une longue expérience en matière d'adoption à divers titres. Fanny Cohen Herlem est par ailleurs engagée depuis longtemps auprès du SSI puisqu'elle a été administrateur de sa branche française pendant de nombreuses années. Son adresse e-mail est fanny.cohen-herlem@iss-ssi.org

EN BREF

Haïti: L'Autorité centrale d'adoption annonce qu'elle va accepter des nouveaux dossiers

A la fin avril, l'Institut du Bien-être social et de Recherches (IBESR) a annoncé qu'il allait accepter des « nouvelles » candidatures d'adoption. Cette annonce inquiète le SSI/CIR qui estime qu'il est encore prématuré pour reprendre le traitement de nouveaux dossiers. En effet, la faiblesse du processus d'adoption en Haïti avant le tremblement de terre n'a pas été réglée. Celle-ci s'est même probablement aggravée avec l'accélération des procédures après le tremblement de terre. Le pays a encore besoin de temps pour se remettre des effets dévastateurs du tremblement de terre, assurer la mise en œuvre adéquate de sa nouvelle loi d'adoption (qui doit encore être adoptée) et introduire les garde-fous nécessaires pour totalement protéger les droits des enfants.

Source: http://adoption.state.gov/news/haiti_notice.html

PRATIQUE

Mise en œuvre du droit de l'enfant à être consulté: aménagement d'un climat favorable à l'expression de l'enfant (2^{ème} partie)

Après le tour d'horizon législatif réalisé dans le précédent bulletin, le SSI/CIR se penche ici sur la façon concrète de créer un climat favorable à l'expression de l'enfant, sur la base du document présenté lors de la Conférence européenne « Les enjeux dans les procédures d'adoption en Europe : garantir l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Procéder à la consultation de l'enfant n'est pas une faculté instinctive et nécessite une formation et une connaissance spécifiques dont les acteurs impliqués dans le processus devraient pouvoir bénéficier. Le professionnel en charge de recueillir la parole de l'enfant se trouve en effet face à un réel défi. Il doit comprendre les souhaits de l'enfant et ses besoins réels tout en ne faisant pas peser sur lui le poids de la décision finale qui sera prise à son égard. S'il ne fait aucun doute que l'enfant a le droit d'être entendu et de voir son avis pris en compte, plusieurs facteurs entrent en considération pour rendre effectif ce droit. Sur la base de divers ouvrages de référence, nous vous proposons d'examiner certains d'entre eux.

Instaurer une relation d'écoute et de confiance avec l'enfant

Pour que l'enfant puisse s'exprimer, le professionnel doit adopter une attitude d'écoute pleine et entière à son égard. A cet effet il est nécessaire, selon Gillian Schofield, Professeur anglais en sciences psychosociales, de disposer

d'une connaissance suffisante des stades de développement de l'enfant afin d'être capable d'identifier ses forces et ses difficultés, de donner un sens à ses paroles et à ses comportements et de lui permettre de se sentir compétent et valorisé. Pour y parvenir G. Schofield a développé un outil nommé «Developmental model» disponible auprès de l'Association britannique pour l'adoption et le placement familial BAAF⁽¹⁾.

Etre à l'écoute de l'enfant passe par ailleurs par l'instauration d'une relation de confiance. Il s'agit d'une part de l'écouter depuis ses propres représentations marquées par des expériences souvent bien lourdes, sans aucun jugement par rapport à ses réactions face à certains événements ou situations. D'autre part, il importe de s'assurer de la confidentialité de l'entretien et de lui permettre de se sentir libre de refuser de répondre à certaines questions.

Une bonne communication pourra enfin s'instaurer avec l'enfant si le professionnel prend en compte ses compétences et ses capacités, différentes, et non inférieures à celles des adultes. A cet effet un travail de

distanciation par rapport aux éventuels préjugés dans la communication adulte-enfant est nécessaire de la part du professionnel, les séances de supervision (analyse) constituant à cet effet un excellent outil.

Aménager un climat favorable à son expression

Un second élément important est l'aménagement d'un climat favorable à l'expression de l'enfant. Sur ce point, les enfants eux-mêmes ont exprimé dans une étude menée par BAAF⁽²⁾ leur besoin de choisir le lieu de l'entretien et d'être informés au préalable du déroulement, de la longueur et du suivi de l'entretien. La longueur de l'entretien devrait être adaptée au rythme de l'enfant, à son âge et sa maturité. Dans la mesure du possible, il est souvent préférable de réaliser plusieurs entretiens de courte durée afin de diminuer le stress vécu par l'enfant.

L'usage d'un langage simple, approprié à l'âge de l'enfant constitue un autre élément clé dans le recueil de la parole de l'enfant. Sur ce point, certaines situations particulières comme les entretiens avec des enfants très jeunes requièrent des outils spécifiques comme la « Mosaic Approach » développée par Alison Clark et June Statham⁽³⁾. Cette méthodologie rassemble des outils verbaux et visuels tels que le recours à des caméras et à des activités participatives (construction commune d'objets symbolisant les souhaits de l'enfant concernant sa maison, famille, etc.) afin de mettre en valeur les personnes, les lieux et les événements significatifs pour l'enfant et de lui permettre de partager ses opinions avec les adultes. Une autre méthode ayant largement fait ses preuves est le recours au dessin qui constitue selon Janine Mantz-Le Coroller, médecin scolaire française, un langage de l'enfant⁽⁴⁾. Il est un autre moyen de connaître l'enfant et de lui permettre de raconter son histoire, sa famille sans passer par l'interrogatoire direct.

Comment réagir face aux situations délicates ?

Il arrive que certains enfants aient des difficultés à s'exprimer et laissent le professionnel désarmé. Dans un tel cas il est possible de recourir à des méthodes de questionnements spécifiques telles que la « Question miracle »⁽⁵⁾ que la médiatrice familiale Lorraine Filion a adaptée auprès des enfants

sous le nom de « question magique ». Son but est de permettre à l'enfant de se projeter dans un futur où tous ses problèmes seraient résolus et d'imaginer à quoi ressemblerait sa vie dans ce monde là. Un guide pour les entretiens d'enfants proposant diverses techniques de questionnement a également été publié par l'Institut américain Erikson afin d'aiguiller les professionnels⁽⁶⁾.

D'autre part, en cas de traumatisme vécu par l'enfant (révélation d'une situation d'abus ou de maltraitance), le professionnel peut faire recours à d'autres méthodes comme les jeux ou les contes préconisés par ce même Institut⁽⁶⁾ pour aider l'enfant à exprimer ses expériences traumatiques. En cas de besoin, il convient de ne pas hésiter à faire appel à un expert (pédopsychiatre, psychologue pour enfants, pédiatre). De plus, dans les situations où l'enfant est en grande souffrance, le recours à des personnes significatives de son entourage peut aussi être envisagé. A cet effet il pourra lui être demandé, à travers un dessin ou la construction d'un arbre généalogique, de désigner les personnes en qui il a confiance tout en veillant, par la suite, que ces personnes n'influencent pas son opinion.

Dans son prochain bulletin le SSI/CIR examinera la formulation et la prise en compte du consentement de l'enfant à l'adoption.

Sources:

(1) Adoption & Fostering, Volume 29, Number 1, p. 29-44, BAAF (British Agencies for Adoption and Fostering, www.baaf.co.uk/), 2005. Voir aussi, Child Protection - The Voice of the Child in Decision Making, SCHOFIELD Gillian et June Thoburn, Institute for Public Policy Research, 1996.

(2) Exchanging Visions: Papers on best practice in Europe for children separated from their birth parents, BAAF (British Agencies for Adoption and Fostering), pps. 71-77, 1998

(3) Adoption & Fostering, Volume 29, Number 1, p. 45-56, BAAF, 2005.

(4) Quand l'enfant de six ans dessine sa famille, J. Mantz-Le Coroller, Editions Mardage, 2003.

(5) Services axés sur la famille. Une approche centrée sur la solution, Insoo Kim Berg, Chapitre 6, p.92-97, Eres, 1998.

(6) What children can tell us, Eliciting, interpretation and evaluating critical information from children, J. Garbarino, F. M.Scott and Faculty of the Erikson Institute, Chapter 9, Jossey-Bass Publisher, 1992

Divers outils pour la prise en charge alternative des enfants développés par différentes ONG

SOS Villages d'Enfants International, EveryChild, Save the Children et World Vision ont récemment publiés plusieurs outils, en anglais, dédiés à une meilleure protection des enfants ayant besoins d'une prise en charge alternative.

Plusieurs ONG ont récemment développé des outils pour promouvoir les droits des enfants privés de leurs familles et diffuser plus largement les principes des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants. Cet article propose une brève présentation de certaines de ces publications.

La brochure originale *Discover Your Rights* (Découvre tes droits) du Conseil de l'Europe et de SOS Villages d'Enfants International est destinée aux enfants et jeunes en placement. Elle utilise des bandes dessinées, des histoires et des textes instructifs pour informer et éduquer les enfants à propos de leurs droits tels qu'établis par la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, par la Recommandation du Conseil de l'Europe (2005)⁵ relative aux droits des enfants vivant en institution, et par les Standards Quality4Children pour le placement des enfants hors du foyer familial en Europe. La brochure aborde la question des droits des enfants lors, entre autre, de la prise de décision, de la prise en charge, et de la fin du placement. A partir de la publication, les enfants peuvent aussi apprendre comment exercer leurs droits et prendre un rôle actif dans leur propre prise en charge, y compris comment y apporter des améliorations. Ce processus d'apprentissage est facilité par trois jeunes qui partagent leurs histoires et celles des autres jeunes en placement. La brochure donne aux enfants de nombreux exemples concrets sur des questions pouvant surgir au cours d'un placement, et leur indique comment la communication peut être améliorée avec les personnes qui les prennent en charge et avec les travailleurs sociaux. Par exemple, concernant la procédure visant à déterminer si et quand une famille à besoin d'aide, une liste de questions que l'enfant peut poser à l'assistant social est proposée. La publication aborde aussi la question de la personne chargée de décider si un enfant a besoin d'une prise en charge alternative, et identifie les méthodes pour faire participer l'enfant activement.

Le rapport d'EveryChild sur les Enfants privés de soins parentaux tire de ses programmes en place dans 17 pays une vaste analyse bibliographique et des consultations avec plus de 400 enfants. EveryChild souligne qu'il y aurait au minimum 24 millions d'enfants privés de soins parentaux dans le monde, soit 1% de la population enfantine. Ce groupe significatif est souvent oublié par l'agenda du développement international. Afin de les prendre en charge, EveryChild appelle à une mise en œuvre globale des Lignes directrices. L'organisation recommande également que les personnes qui travaillent dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) s'assurent que ces derniers incluent des indicateurs reflétant le besoin de protéger les enfants de la violence, des abus et de l'exploitation, ainsi que l'importance centrale de la prise en charge parentale dans la protection des enfants. Ce rapport donne des conseils utiles sur la façon d'intégrer la question de la prise en charge alternative sur l'agenda du développement.

Save the Children a publié une publication intitulée *Keeping Children out of Harmful Institutions: Why we should be investing in family-based care* (Maintenir les enfants hors des institutions qui leur sont néfastes: les raisons pour lesquelles nous devrions investir dans la prise en charge familiale). Cette publication démonte le mythe selon lequel la plupart des enfants dans les orphelinats n'ont pas de parents et démontre qu'en réalité, 80% d'entre eux ont au moins un parent. L'objectif de la publication est triple: 1. Etudier les nouvelles données concernant les dommages que l'institutionnalisation à long terme peut causer aux enfants, et son impact sur leur bien-être général; 2. Explorer pourquoi les gouvernements et les donateurs continuent à donner la priorité au placement institutionnel, malgré les dommages que cela peut causer; 3. Examiner les actions qui doivent être prises pour répondre à l'institutionnalisation des enfants. Des exemples concrets sont donnés pour maintenir les enfants hors des institutions. Ils

incluent, notamment, des propositions d'interventions de soutien ciblées (telles que des visites à domicile pour assister les parents, leurs proposer des références en matière de services, de conseils et d'informations), des activités plus larges de renforcement familial (comme le développement de la protection communautaire de l'enfant), des formes de protection sociale (par exemple des contributions financières), le développement d'alternatives familiales (telles que des familles de substitution sélectionnées et formées), et l'amélioration des standards de prise en charge dans les institutions.

World Vision a préparé un document intitulé *Because We Care: Programming Guidance for Children Deprived of Parental Care* (Parce que c'est important pour nous: Conseils en matière de programmes pour les enfants privés de leurs parents), pour susciter la discussion et dégager les meilleurs modèles de prise en charge pour les enfants privés de prise en charge parentale. La publication est basée sur plusieurs principes, dont le renforcement des communautés, l'implication du gouvernement, ainsi que le soutien des personnes prenant en charge les enfants. Des exemples sont proposés sur la façon dont ces principes devraient être

appliqués. Ainsi, le document encourage à faire appel à des bénévoles formés pour renforcer la capacité de la communauté et suggère que les enfants soient aidés à développer des compétences en matière décisionnelle en complément de leur enseignement de base et de leur formation professionnelle.

Le SSI encourage les projets tels que ceux présentées ci-dessus, qui montrent que de réelles initiatives sont entreprises pour améliorer la protection des droits des enfants privés de leurs familles et pour diffuser largement les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants. Le SSI note aussi que le grand nombre de publications sur les enfants et les institutions démontrent que cette mesure de prise en charge est toujours largement appliquée et qu'il reste encore beaucoup à faire pour lui trouver des alternatives.

Source: La publication de SOS Villages d'Enfants International www.coe.int/children, Publication d'EveryChild www.everychild.org.uk/docs/EvC_Missing_final.pdf Publication de Save the Children www.savethechildren.org.uk/en/54_9678.htm et de World Vision www.wvi.org

FORUM DES LECTEURS

Entretien avec Thierry Baubet, pédopsychiatre en charge de l'accueil d'urgence des enfants haïtiens adoptés en France suite au tremblement de terre 🏠

Thierry Baubet, superviseur du service d'accueil d'urgence des enfants haïtiens à l'aéroport de Roissy suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010, et en charge de l'accompagnement de la rencontre avec leurs familles adoptantes, a eu l'amabilité d'accorder cet entretien au SSI/CIR.

Nom : Baubet

Prénom : Thierry

Lieu de résidence et de travail : Service de psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent et de psychiatrie générale, Hôpital Avicenne (AP-HP), Université Paris 13, France

Poste professionnel/responsabilités:

Pédopsychiatre hospitalier, référent départemental de l'urgence médico-psychologique

1. Pourriez-vous décrire le dispositif d'accueil d'urgence mis en place à l'aéroport de Roissy (et d'Orly) pour les enfants provenant d'Haïti?

Nous avons déjà l'expérience de dispositifs de soins aéroportuaires suite à des crises impliquant des adultes et des enfants comme

les rescapés du tsunami de 2004, la guerre du Liban... Ici il nous a fallu développer un dispositif spécifique comprenant, d'une part, des pédiatres et, d'autre part, des pédopsychiatres et psychologues d'enfants (à raison d'un pour trois enfants arrivants). Cela représentait de grosses équipes mobilisées plusieurs fois par semaine, tôt le matin durant la période du 22 janvier au 11 février. Il nous fallait également tenir compte du caractère hautement spécifique de cette situation d'adoptions en contexte traumatique aigu. Je supervisais ce dispositif à Roissy.

2. Combien d'enfants et de familles adoptantes avez-vous accompagné ?

Au total, 372 enfants sont arrivés dans ce dispositif. Presque tous ont été vus (nous avons

essuyé très peu de refus). Leurs parents adoptifs, les fratries présentes, les accompagnants des enfants ont également été pris en charge.

3. Quel était le profil des enfants haïtiens accueillis ?

Il s'agissait d'enfants de 9 mois à 8 ans, la plupart ayant autour de 2-3 ans. Beaucoup présentaient des tableaux de croissance et de développement inférieur à ce qui était attendu pour leur âge. Beaucoup présentaient de petits problèmes de santé : malnutrition modérée, déshydratation, infections respiratoires, parasitoses... Quelques-uns ont dû être brièvement hospitalisés après l'évaluation des pédiatres. Quelques-uns avaient été blessés au cours du séisme. Concernant les fratries, on observait toutes sortes de situations : fratries adoptées ensemble ou séparément, parfois séparées pendant le voyage, parfois formées en vue de l'adoption. Ces enfants avaient tous vécu des choses très différentes avant l'arrivée : certaines crèches n'avaient pas été affectées par le séisme alors que dans d'autres des enfants avaient été tués ou blessés. Tous avaient du faire face à la détresse extrême des adultes qui prenaient soin d'eux, ce qui est très perturbant.

4. Quelles ont été les conditions de déplacement de ces enfants depuis leur départ d'Haïti jusqu'à leur arrivée en France ?

Ils ont été transférés aux Antilles françaises où ils ont passé quelques heures et ont été examinés. Un même accompagnant (antillais et bénévole) a pris soin de chacun pendant tout ce parcours jusqu'à leur arrivée en métropole.

5. Ce déplacement a-t-il créé un traumatisme supplémentaire pour les enfants ?

A mon avis, ce n'est pas le déplacement en lui-même qui peut créer un traumatisme, c'est plutôt tout ce qu'il y a autour. Un minimum de préparation, les mots qui accompagnent le processus, la qualité de l'accueil, le respect des règles et des lois qui doivent entourer l'adoption, le soutien apporté aux familles adoptives, sont des facteurs importants qui peuvent réduire l'impact psychique de ce départ précipité. Dans certains cas, cette transplantation brutale a pu exercer un effet traumatique, ou bien réactiver les traumatismes passés : celui du séisme, ceux que certains de ces enfants avaient expérimentés auparavant.

6. Ces enfants avaient-ils été préparés au préalable à leur adoption à l'étranger ?

Ce point était extrêmement variable selon les enfants. Certains semblaient prêts, ils reconnaissaient leurs parents adoptifs ou leurs voix, pour d'autres ce n'était manifestement pas le cas.

7. Combien d'entre eux avaient déjà rencontré leurs futurs parents adoptifs en Haïti ?

Assez peu, de l'ordre de 12% des familles. 63% avaient eu un contact avec des échanges de photos et des appels téléphoniques. 25% n'avaient pas vu de photos avant l'arrivée de l'enfant.

8. Quel langage a été utilisé avec les enfants ?

Le français a été majoritairement utilisé. Certains jours, nous avons travaillé avec une collègue créolophone. Même si le créole de la Martinique diffère du créole haïtien, son travail a permis de faire avancer de nombreuses situations.

9. Comment décrivez-vous l'attitude des familles adoptantes? Etaient-elles préparées à la rencontre avec l'enfant ?

Nous avons pu observer tout l'éventail des attitudes possibles ! Il ne faut pas oublier que les familles avaient elles-mêmes été frappées par une angoisse très intense suite à l'annonce du séisme, à l'incertitude sur la survie de leur enfant, à l'attente. Même pour les familles les mieux préparées à l'arrivée de l'enfant, la situation faisait que rien ne ressemblait à ce qu'ils avaient pu s'imaginer de cette rencontre. On a pu lire dans la presse que certaines familles avaient eu des réactions inquiétantes. C'est arrivé mais cela représentait tout de même une toute petite minorité de cas. Dans un grand nombre de situations, les rencontres étaient belles et prometteuses, ce qui ne signifie pas qu'il n'y aura aucun besoin d'attention et de soins.

10. Comment se déroulait l'accompagnement offert aux familles et aux enfants ?

Les parents adoptifs, convoqués une heure avant l'arrivée de l'avion, étaient pris en charge par un pédopsychiatre ou un psychologue dès leur arrivée. Nous évaluons leur état d'angoisse et de stress, leur degré de connaissance sur l'enfant, l'état de la fratrie lorsqu'elle était présente. Nous rencontrions ensuite individuellement les enfants et nous pouvions ainsi être une « passerelle » entre les enfants et

les parents avant qu'ils ne soient autorisés par les autorités à se rencontrer, ce qui pouvait prendre plusieurs heures. Nous tentions de minimiser la « surprise » de la rencontre et nous accompagnions celle-ci, plusieurs heures lorsque nécessaire. Par ce travail, nous souhaitons réduire l'impact des traumatismes sur l'enfant, sur les parents adoptifs, mais aussi sur l'instauration du lien.

11. Quel suivi a été offert aux familles après leur départ avec l'enfant ?

Nous avons proposé à toutes celles qui acceptaient de garder un lien téléphonique avec la personne qu'elles avaient vue à l'aéroport. Un contact a été maintenu dans la plupart des cas, avant que des suivis au plus près du domicile des familles puissent se mettre en place.

12. Comment vont ces familles aujourd'hui ?

Les situations sont toutes très différentes, et nous sommes en train d'étudier nos données avant de pouvoir avancer des chiffres. Dans un nombre non négligeable de cas, des symptômes post-traumatiques envahissants persistent chez les enfants et font que les parents se sentent très démunis. Il existe également des cas où des difficultés psychologiques préexistaient vraisemblablement au séisme.

13. Suite à cette expérience quelle est votre opinion quant à l'efficacité du dispositif d'urgence mis en place ?

Dans le contexte de l'urgence, ce dispositif nous paraît avoir bien fonctionné. Je citerai comme paramètres importants la formation des intervenants aux traumatismes du bébé, à la psychopathologie de l'enfant et à la problématique de l'adoption, ainsi que la coopération avec une équipe pédiatrique. Cela sera tout de même à évaluer au moins en termes de satisfaction, avec les familles qui en ont bénéficié. C'est la première fois, je crois, qu'on voyait une adoption en grand nombre dans les suites d'une grande catastrophe. Il faudra évaluer par un travail scientifique rigoureux l'impact des traumatismes aigus sur le devenir de ces enfants et de ces familles. Un projet de recherche dans le cadre de l'Inserm sera bientôt proposé aux familles.

Références bibliographiques :

Baubet T, Rezzoug D, Bon A, Ferradji T, Mehallel S, Romano H, Dupuy C, Cholin N, Jehel L, Adnet F, Moro MR. Accueil aéroportuaire de rescapés en grand nombre. Principes pour l'intervention de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP). *Stress et Trauma* 2006a ; 6(3) : 179-86.

Baubet T, Lachal C, Ouss-Ryngaert L, Moro MR, editors. *Bébés et traumas*. Grenoble : La Pensée sauvage ; 2006b.

Romano H, Baubet T, Chollet-Xémard C, Marty J, Moro MR. Medical and psychological airport reception and care of children in Haïti adopted in France. *The Signal, World Association for Infant Mental Health Newsletter* 2010 [sous presse]

CONFÉRENCES, SEMINAIRES, COLLOQUES, COURS À VENIR

- **Brésil:** *“Celebración de las experiencias. Fortaleciendo los avances en la garantía del derecho a la familia”* (Valoriser les expériences – Renforcer les avancées en matière de protection du droit à une famille), séminaire régional de RELAF, Foz do Iguazú, Brésil, 2-4 Septembre 2010. Infos: www.relaf.org/
- **Canada:** *Intercountry Adoption Summit: State of Intercountry Adoption* (Sommet de l'adoption internationale: état de l'adoption internationale), Université de Waterloo, Stratford, Ontario, Canada, 22-26 septembre 2010. Infos: <http://adoptionsummit.uwaterloo.ca/index.html>
- **France:** *Adoption: Evaluer et Accompagner*, COPEs, Paris, 17-18 Juin 2010 et 23-24 Septembre. Infos : www.lecopes.org
- **Grande-Bretagne:** *Stepping up to excellence: Developing good practice in meeting the needs of black, asian and mixed heritage children* (Atteindre l'excellence: développer une bonne pratique afin de répondre aux besoins des enfants noirs, asiatiques et d'origine mixte), BAAF, Central London, 8 juillet. Infos : www.baaf.org

Pour rappel, ce Bulletin est distribué à un réseau sélectionné d'Autorités et de professionnels et n'est pas destiné à être placé sur un site Internet sans l'autorisation du SSI/CIR.

Le SSI/CIR exprime sa gratitude aux gouvernements (y compris de certains Etats fédérés) des pays suivants, pour leur soutien financier dans la réalisation de ce Bulletin : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, France, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse.